

DELIBERATION CA038-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;
Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil d'Administration le 5 avril 2022

Objet de la délibération : Cadre général des prestations de service en recherche – Liste des plateaux et plateformes

Le Conseil d'Administration, réuni en formation plénière le jeudi 14 avril 2022, le quorum étant atteint, arrête :

La liste des plateaux et plateformes du cadre général des prestations de service en recherche est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 25 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique

Christian ROBLÉDO

*Président de
l'Université d'Angers*

Signé le 25 avril 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 25 avril 2022

LISTE DES PLATEAUX (PT) ET PLATEFORMES (PF)

SFR	Type	Nom	Désignation	Date d'application
ICAT	PF	PRISM	Imagerie et spectroscopie multimodale	Au plus tard 01/01/2023
	PT	PRIMEX	Radiobiologie et imagerie expérimentale	Au plus tard 01/01/2023
	PT	SCIAM	Imageries et analyses microscopiques	Au plus tard 01/01/2023
	PT	PACEM	Analyse cellulaire et moléculaire	Au plus tard 01/01/2023
	PF	LENTIVEC	Production de vecteurs lentiviraux	Au plus tard 01/01/2023
	PF	SynNanoVect	Plateforme de production de vecteurs de synthèse et vectorisation de biomolécules	Au plus tard 01/01/2023
	PT	SCAHU	Animalerie hospitalo-universitaire	Au plus tard 01/01/2023
QUASAV	PT	ANAN	Analyses acides nucléiques	01/01/2023
	PT	COMIC	Collection microorganismes	01/01/2023
	PT	IMAC	Imagerie cellulaire	01/01/2023
	PT	PHYTO	Analyses phytochimiques	01/01/2023
	PF	PHENOTIC	Phénotypage des semences et des plantes Hors cadre en gestion INRAE	NA
MATRIX	PT	CARMA	Caractérisation de matériaux fonctionnels	Au plus tard 01/01/2023
	PT	CRISTAL	Analyse thermique et de cristallographie	Au plus tard 01/01/2023
	PT	LASIMA	Lasers et imagerie	Au plus tard 01/01/2023
	PT	ASTRAL	Analyse structurale moléculaire	Au plus tard 01/01/2023
CONFLUENCES	PF	USERLAB	Plateforme d'analyse du comportement P2AC	Au plus tard 01/01/2023

Résultats des votes de la CR du 4 avril 2022 : unanimité avec 30 voix pour

POUR VOTE